

# La transgression des règles de confinement : une question de classe ?

**Grégory Fiorio**

Étudiant en Master 1 de sciences cognitives, majeure sciences sociales (ENS-PSL)

## RÉSUMÉ

Les recherches en sociologie de la déviance et du droit ont souligné la pluralité des formes de déviance et des rapports aux règles et à l'État. Le confinement sanitaire du printemps 2020 offre une opportunité inédite d'en étudier les contours. Cet article met en évidence que les illégalismes relatifs aux règles de confinement se différencient selon le milieu d'appartenance des individus. Contrairement aux idées reçues, ce ne sont pas les salariés des catégories populaires qui ont le plus transgressé les règles de sortie du domicile. Ce sont plutôt les agriculteurs, artisans et commerçants qui ont manifesté leur distance et leur défiance envers les mesures sanitaires prescrites par l'État. Quant aux membres des classes supérieures, ils se sont distingués par un contournement plus intense de l'esprit, sinon de la lettre de ces règles, en s'autorisant davantage à sortir faire des courses ou se promener.

**Mots-clés :** illégalismes, transgression et contournement du confinement, classes sociales, rapports aux règles et à l'État, rapports au risque

Le 18 mars 2020, le journal *Valeurs Actuelles* titrait : « Barbès, Château Rouge, La Chapelle : ces quartiers où l'on se fiche des règles de confinement »<sup>1</sup>. Le confinement sanitaire du 17 mars au 11 mai 2020 a donné lieu à une panique morale à l'encontre des habitant·es des quartiers populaires pour leur supposé moindre respect des règles (Epstein & Kirszbaum, 2020). Les classes populaires sont-elles réellement celles qui respectent le moins les mesures sanitaires mises en place par l'État ? Comment se répartissent les pratiques transgressives dans l'espace social ? Comment rendre compte de ces rapports différenciés aux injonctions de l'État ?

---

<sup>1</sup> <https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/societe/barbes-chateau-rouge-la-chapelle-ces-quartiers-ou-lon-se-fiche-des-regles-de-confinement/>

L'analyse sociologique distingue traditionnellement les illégalismes populaires des illégalismes des classes supérieures (Foucault, 1975). Alors que les premiers sont les plus visibles, les plus stigmatisés et les plus sanctionnés par le droit et l'institution judiciaire, les seconds, plus implicites, jouent sur les frontières entre ce qui est licite et illicite et résistent de ce fait au stigmat. Edwin H. Sutherland a montré à ce titre que la délinquance des élites économiques est peu réprimée relativement à celle des classes populaires dont les membres écotent plus souvent de peines de prison (Sutherland, 1950). Cette plus forte attention et croyance aux illégalismes populaires se retrouve aujourd'hui encore, et explique pourquoi les habitant·es des quartiers populaires ont été directement associé·es aux transgressions des multiples règles sanitaires mises en place par l'Etat à l'occasion du confinement. Ces dernières avaient pour but d'endiguer, ou du moins, de limiter la en restreignant de façon stricte la fréquence, la durée ou encore les motifs des sorties sur la voie publique. Si la plupart des enquêté·es ont suivi les mesures édictées par le pouvoir politique (61% des répondant·es déclarent ne jamais transgresser l'une de ces règles ou ne les transgresser que peu fréquemment, cf. **encadré méthodologique**), de fortes différenciations sociales se dégagent. Les rapports aux règles de confinement diffèrent ainsi grandement selon le milieu d'appartenance des individus et leur âge. Ceci s'explique principalement par des rapports plus ou moins distants à l'État, ainsi que par un niveau de confiance très inégal concernant la légitimité et l'efficacité de l'intervention étatique. Plus précisément, cette contribution se focalisera sur les attitudes à l'égard des règles de confinement de trois groupes sociaux : les indépendant·es, les classes populaires et les classes supérieures.<sup>2</sup> À l'encontre de la prénotion selon laquelle les classes populaires urbaines seraient les personnes les plus susceptibles de transgresser les mesures sanitaires, l'article s'attachera à mettre au jour le fait que ce sont les indépendant·es qui constituent la catégorie sociale la plus « déviante » et que les classes supérieures sont loin d'être les plus respectueuses des règles. Si ces dernières transgressent moins directement la lettre du confinement, elles se distinguent par le fait d'en contourner l'esprit, en s'autorisant davantage à sortir faire des courses ou se promener.

---

<sup>2</sup> Les pratiques des classes moyennes salariées n'auront pas de section qui leur sera dédiée par souci de concision et parce que les rapports aux règles sanitaires des classes moyennes ne sont pas très distinctifs. En effet, elles se situent entre les pratiques des classes populaires et celles des classes supérieures, en étant toutefois plus proches des secondes.

## Méthode

**Un score pour appréhender le niveau ou l'intensité des pratiques transgressives.** Ce score inclut toutes les variables comportant des modalités de réponse évoquant des transgressions d'une règle du confinement. Les variables relatives à la durée des sorties, à leur fréquence, à la détention de l'attestation de sortie, et à leur l'usage stratégique permettant de sortir plus longtemps sont incluses, à l'exception de la variable relative à la distance parcourue pour laquelle les non-réponses sont trop nombreuses. Pour chacune de ces possibles transgressions, 0, 1, 2 et 3 points ont été attribués selon que les répondant·es déclarent ne jamais enfreindre ces règles, le faire rarement ou ne pas savoir, le faire parfois ou bien régulièrement. Les scores possibles s'étendent de 0 à 12. Quatre niveaux d'intensité ont été définis à partir de la distribution par quartile des réponses. L'intensité des transgressions déclarées est nulle quand le score est égal à 0, faible quand il est égal à 1, moyenne lorsqu'il est égal à 2 ou 3 et élevée quand il est supérieur ou égal à 4.

**Un score mesurant le confort du logement.** Ce second score vise à appréhender le confort du logement à partir de plusieurs indicateurs : l'exposition au bruit dans le logement, la déclaration d'un manque de place, le degré d'accès à un espace calme où s'isoler, l'absence d'accès à l'extérieur permis par le logement. 2 points ont été attribués à chaque fois qu'un tel problème est déclaré. Concernant la disposition d'un espace où s'isoler dans le logement, 1 point a été attribué à chaque fois que l'enquêté·e déclare bénéficier d'un tel espace mais pas autant qu'il ou elle le souhaite, et 2 points lorsqu'il ou elle n'en dispose pas du tout. Les scores possibles s'étendent ainsi de 0 à 8 points, 0 signifiant un confort élevé et 8 un très faible confort. Quatre classes de scores ont été définies, ce en tentant d'obtenir une distribution équilibrée pour les trois dernières classes dès lors que la première classe (score nul) regroupe la majorité des répondant·es (61,4%). Le confort des conditions de logement est défini comme très fort quand le score est nul, fort quand il est égal à 1 point (10,7%), moyen quand il en vaut 2 (14,1%) et faible quand il est supérieur ou égal à 3 points (13,8%).

## LE GROUPE LE PLUS DÉVIANT, LES INDÉPENDANT·ES

À l'encontre de la vision misérabiliste des médias qui tend à associer déviance et classes populaires, les données VICO soulignent que ce ne sont pas les classes populaires qui transgressent le plus fréquemment les règles de confinement, mais les indépendant·es (agriculteur·rices, artisan·es, commerçant·es et chef·fes d'entreprise). La fréquence des transgressions des indépendant·es est en effet plus élevée que celle des ouvriers·ières, des employé·es ou celle des cadres : 25,2% des indépendant·es déclarent transgresser fréquemment les règles contre 18,6%, 11,4% et 11,1% des ouvriers·ières, des employé·es et des cadres respectivement (**tableau 1**). Cet effet persiste quelle que soit la situation de travail des répondant·es, qu'ils/elles travaillent sur site, télétravaillent, ou soient inactives durant le confinement<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Si l'effet est légèrement plus faible, les principaux écarts observés se maintiennent : les indépendant·es sont la catégorie la plus transgressive, elle est suivie par les ouvrier·es, puis viennent ensuite les employé·es, cadres et professions

**Tableau 1 : Le niveau ou l'intensité de la transgression des règles du confinement selon les PCS**

PCS d'appartenance	Le niveau ou l'intensité de transgression des règles de confinement				
	Nulle	Faible	Moyenne	Élevée	Total
Indépendant·es	22,8	21,7	30,3	25,2	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	40,8	25,1	23,1	11,1	100
Professions intermédiaires	38,9	24,4	25,5	11,1	100
Employé·es	39,7	24,4	24,5	11,4	100
Ouvrier·es	30	21,8	29,7	18,6	100
<i>Ensemble des individus</i>	39	24,5	24,7	11,8	100

Chi2 : 101,1 ; p < 0,001 (très significatif) ; V de Cramer = 0,058

Champ : Ensemble des actif·ves âgé·es de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine au printemps 2020

Sources : Enquête VICO, avril-mai 2020

Lecture : 22,8% des indépendant·es déclarent ne jamais transgresser de règle de confinement.

Le lieu d'habitation pourrait à première vue expliquer la plus forte propension des indépendant·es à transgresser le confinement, ce d'autant plus que les agriculteurs·rices y ont été inclus·es. En effet, les indépendant·es de l'échantillon VICO vivent plus souvent que les autres groupes sociaux en habitat dispersé hors-agglomération où le contrôle social pourrait être moins élevé. Cependant, au sein d'un même contexte résidentiel, les indépendant·es demeurent le groupe le plus transgresseur. Ainsi, parmi les individus vivant hors-agglomération, les indépendant·es continuent de transgresser davantage que les autres groupes socio-professionnels les mesures mises en place par l'État : 39% d'entre elles et eux déclarent transgresser fortement le confinement contre 14,6% des employé·es 26,2% des cadres et 21,5% des membres des professions intermédiaires (tableau 2). Le lieu de résidence ne permet donc pas à lui seul d'expliquer la forte propension des indépendant·es à transgresser le confinement. De telles pratiques sont susceptibles de refléter des rapports à l'État spécifiques : les indépendant·es se caractérisent en effet par un discours ambivalent à l'égard de l'État. Elles et ils ont tendance à valoriser son intervention en matière de protection contre la concurrence tout en refusant son « dirigisme » économique et ses régulations (Ruhlmann, 2001). Leur

---

intermédiaires (p=0,01, V de Cramer = 0,041). L'effet de la PCS sur la probabilité de déclarer transgresser fortement les règles (plutôt que de ne pas le déclarer) persiste y compris lorsque l'on contrôle, avec un modèle de régression logistique, l'effet des variables sexe, âge, situation de travail et quartier d'habitation (habitat en agglomération ou hors-agglomération). (odds ratio cadres/ouvrier·es= 0,71, p<0.001)

défiance à l'encontre des normes sanitaires qui les empêchent de poursuivre leur activité pourrait expliquer ce résultat.

**Tableau 2 : Le niveau ou l'intensité de la transgression selon les PCS et le lieu de résidence**

PCS d'appartenance	Le niveau ou l'intensité de transgression des règles de confinement				
	Nulle	Faible	Moyenne	Élevée	Total
<b>Quartier pavillonnaire ou lotissement</b>					
Indépendant·es	25,2	21,4	33	20,4	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	40,9	26,3	23,5	9,3	100
Professions intermédiaires	40,9	23,5	24,7	7,9	100
Employé·es	42,5	24,9	22,3	10,3	100
Ouvrier·es	29,4	24,9	29,9	15,8	100
<i>Ensemble des individus résidant dans des quartiers pavillonnaires ou en lotissement</i>	40,3	25,9	24,2	9,6	100
<b>Habitat dispersé hors-agglomération</b>					
Indépendant·es	22	15,9	23,2	39	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	27	21,4	25,3	26,2	100
Professions intermédiaires	28,8	20	29,7	21,5	100
Employé·es	33,9	23,9	27,6	14,6	100
Ouvrier·es	22,6	19,4	29	29	100
<i>Ensemble des individus vivant dans des habitats dispersés hors agglomération</i>	28,9	23,3	27,6	22,4	100

**Quartier pavillonnaire**

Chi2 : 173,2 ; p < 0,001 (très significatif) ; V de Cramer = 0,062

**Habitat dispersé**

Chi2 : 133,7 ; p < 0,001 (très significatif) ; V de Cramer = 0,087

Ensemble des actif·ves âgé·es de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine au printemps 2020

Sources : Enquête VICO, avril-mai 2020

Lecture : 25,2% des indépendant·es résidant dans un quartier pavillonnaire déclarent ne jamais transgresser de règle de confinement.

De manière générale, les personnes les plus âgées transgressent plus fréquemment les règles de confinement que les autres. À ce titre, 16,7% des 50-65 ans déclarent une intensité élevée de pratiques transgressives contre 10,4% des 35-50 ans. Ce clivage semble caractériser chacun des groupes socio-professionnels et pourrait être un effet de position dans le cycle de vie. Les 35-50 ans sont en effet plus susceptibles d'avoir des enfants qu'ils/elles auraient peut-être peur d'exposer à la maladie. Cependant, les écarts liés à l'âge sont plus forts pour les indépendants qu'au sein des autres groupes. Les indépendant·es âgé·es de 50 à 65 ans ont 2,6 fois plus de chances de déclarer transgresser fortement les règles de confinement que celles et ceux âgé·es de 35 à 50 ans (36,8% contre 14,2%, **tableau 3**). Ce ratio atteint 1,54 pour les cadres et 1,27 pour les ouvriers, ce qui semble démontrer la force particulière de ce clivage d'âge au sein du groupe des indépendant·es. Ce clivage peut en partie s'expliquer par un effet de génération relatif au recrutement de certaines fractions des indépendant·es. Caroline Mazaud a ainsi montré qu'il convient de distinguer au sein des artisans les « hommes du métier », plus souvent issus de la classe ouvrière, des nouvelles figures issues des classes supérieures salariées (Mazaud, 2013). L'opposition entre l'habitus plus populaire des générations d'indépendant·es les plus âgées et un habitus de classes moyennes ou supérieures des générations les plus récentes pourrait contribuer à expliquer ce clivage générationnel.

**Tableau 3 : Le niveau ou l'intensité de la transgression selon la PCS et l'âge**

PCS d'appartenance	Le niveau ou l'intensité de transgression des règles du confinement				
	Nulle	Faible	Moyenne	Élevée	Total
<b>35-50 ans</b>					
Indépendant·es	30,2	23,6	32,1	14,2	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	43,1	26,5	25,5	24,4	100
Professions intermédiaires	40,6	25,5	24,6	22,7	100
Employé·es	42,7	24,4	22,7	10,1	100
Ouvrier·es	33,5	22,3	27,1	15,1	100
Ensemble des 35-50 ans	41,6	25,5	23,1	9,8	100
<b>50-65 ans</b>					
Indépendant·es	15,8	18,9	28,4	36,8	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	34,4	22,5	26,6	14,5	100
Professions intermédiaires	32,8	21	29,2	17	100
Employé·es	35,1	25,2	26,4	13,3	100

Ouvrier·es	24	24	32,7	19,2	100
Ensemble des 50-65 ans	33	23,3	27,7	16	100

Classe d'âge 35-50 ans

Khi2 : 25,2 ; p < 0,014 (très significatif) ; V de Cramer = 0,044

Classe d'âge 50-65 ans

Khi2 : 50,3 ; p < 0,001 (très significatif) ; V de Cramer = 0,079

Ensemble des actif·ves âgé·es de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine au printemps 2020

Sources : Enquête VICO, avril-mai 2020

Lecture : 36,8% des indépendant·es âgé·es d'entre 50 et 65 ans déclarent transgresser fortement les règles de confinement.

## LES RAPPORTS PLURIELS DES CLASSES POPULAIRES AUX RÈGLES DE CONFINEMENT

Les transgressions des ouvrier·es ne sont pas plus fréquentes que celles des indépendant·es mais restent plus récurrentes que celles des autres groupes socioprofessionnels. 18,6% des ouvrier·es interrogés déclarent transgresser intensément les normes de confinement contre seulement 11,1% des cadres et des membres des professions intermédiaires (tableau 1). On observe ainsi un clivage entre la fraction ouvrière des classes populaires et les classes supérieures et moyennes salariées.

Les classes populaires semblent par ailleurs scindées en deux. Les ouvrier·es déclarent en effet transgresser les règles de confinement plus souvent que ne le font les employé·es. 18,6% des ouvrier·es déclarent une forte intensité de pratiques transgressives contre 11,4% des employé·es, soit 1,6 fois plus nombreux/ses en proportion (**tableau 1**). Par ailleurs, les déclarations des employé·es sont plus proches de celles des cadres et des professions intermédiaires que de celles des ouvrier·es : 39,7% des premier·es déclarent ne jamais transgresser de règles contre 38,9% des membres des professions intermédiaires et 40,8% des cadres (différences non statistiquement significatives, **tableau 1**). Les ouvrier·es ne sont quant à eux/elles que 30% à le déclarer.

Les classes populaires ne forment donc pas un bloc homogène et doivent être pensées au pluriel. Thomas Amossé et Olivier Chardon ont montré à ce titre l'intérêt de distinguer les fractions stables des fractions précarisées des classes populaires (Amossé & Chardon, 2006). Les données présentées dans cet article suggèrent qu'ouvrier·es et employé·es pourraient ne pas avoir le même rapport aux règles de confinement, aux normes, au droit et à l'Etat. Ces différences peuvent s'expliquer par une socialisation et un ethos de (fractions de) classe distincts. Ce clivage entre ouvrier·es et employé·es pourrait néanmoins s'expliquer par un effet lié au sexe des enquêté·es, la PCS des employé·es étant très féminisée. Cependant, quel que soit leur sexe, les ouvrier·es déclarent transgresser plus intensément les règles que les employé·es : les ouvriers sont ainsi 1,3 fois plus susceptibles que les employés de déclarer un niveau élevé de transgression, quand les ouvrières sont 1,2 fois plus nombreuses à le faire que les employées (**tableau 4**). L'effet de classe est donc distinct de l'effet de genre et se retrouve à la fois chez les hommes et chez les femmes.

**Tableau 4 Le niveau ou l'intensité de la transgression selon les PCS et le sexe**

	Le niveau ou l'intensité de transgression des règles du confinement				
	Nulle	Faible	Moyenne	Élevée	Total
<b>PCS des Hommes</b>					
Indépendants	20,6	16,7	35,3	27,5	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	38,5	24,1	24,3	13,1	100
Professions intermédiaires	34,8	21,4	25,5	18,3	100
Employés	36,4	18,9	26,8	17,9	100
Ouvriers	24,4	21,1	30,6	13,9	100
<i>Ensemble des hommes</i>	35,4	22,3	25,9	16,5	100
<b>PCS des Femmes</b>					
Indépendantes	24,3	25	27	23,7	100
Cadres et professions intellectuelles supérieures	42	25,6	22,5	10	100
Professions intermédiaires	40	25,2	25,5	9,4	100
Employées	40,2	25,2	24,2	10,4	100
Ouvrières	35,9	22,6	28,7	12,8	100
<i>Ensemble des femmes</i>	40,3	25,2	24,3	10,2	100

PCS et sous-population masculine

Chi2 : 53,8 ;  $p < 0,001$  (très significatif) ; V de Cramer = 0,084

Lecture : 20,6% des indépendants déclarent transgresser fréquemment les règles de confinement.

PCS et sous-population féminine

Chi2 : 50,4 ;  $p < 0,001$  (très significatif) ; V de Cramer = 0,048

Lecture : 10,4% des employées déclarent transgresser fréquemment les règles de confinement.

Ensemble des actifs âgés de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine au printemps 2020

Sources : Enquête VICO, avril-mai 2020

La plus grande propension des ouvrier·es à transgresser les règles de confinement pourrait résulter de conditions de logement plus précaires que celles des autres groupes sociaux dans la mesure où ils/elles sont surexposé·es au surpeuplement, comme le souligne l'enquête Logement de l'INSEE (2013). Cependant, les pratiques transgressives ne semblent pas associées à des conditions de



logement plus difficiles. Ainsi, 14,5% des individus dont les conditions de logement sont les meilleures déclarent transgresser fortement les règles de confinement contre 11,4% des individus faisant l'expérience des conditions les plus précaires (**tableau 4**). Alors que l'on pourrait penser que les individus faisant l'expérience des conditions de logement les plus difficiles comme le surpeuplement chercheraient à passer plus de temps à l'extérieur de leur logement, on observe en fait une relation dans une direction opposée. Ce sont les individus qui disposent des conditions de logement les plus favorables qui sont les moins conformistes et transgressent le plus fréquemment les règles de confinement. Le confort du logement ne saurait donc expliquer les différences d'intensité des pratiques transgressives observées entre ouvrier·es, classes supérieures et classes moyennes salariées<sup>4</sup>. L'effet de l'appartenance de classe sur les pratiques transgressives semble davantage s'expliquer par les dispositions pratiques à l'égard de l'Etat et le rapport aux règles des individus.

**Tableau 5 : Le niveau ou l'intensité de la transgression selon le confort du logement**

Le niveau de confort du logement	Le niveau ou l'intensité de transgression des règles du confinement				
	Nulle	Faible	Moyenne	Élevée	Total
Très fort	37,3	23,5	24,7	14,5	100
Fort	38,8	26	24,5	10,7	100
Moyen	38,9	22,3	25,8	13	100
Faible	40,1	25,8	23,4	11,4	100
<i>Ensemble</i>	38,1	24,7	24,7	13,5	100

Chi2 : 36,9 ;  $p < 0,001$  (très significatif) ; V de Cramer = 0,029

Ensemble des actifs âgés de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine au printemps 2020

Sources : Enquête VICO, avril-mai 2020

Lecture : 11,4% des individus dont le confort du logement est faible déclarent transgresser fréquemment les règles de confinement.

Les hommes déclarent transgresser plus souvent les règles que les femmes, et ce quel que soit leur groupe socio-professionnel d'appartenance. En moyenne, les premiers sont 1,6 fois plus nombreux que les secondes à déclarer une intensité élevée de transgression des mesures sanitaires (19% des hommes contre 11,4% des femmes). Cependant, l'ampleur de ces différenciations est plus ou moins forte selon les milieux sociaux et elles semblent particulièrement fortes au sein des classes populaires. Ainsi, les ouvriers sont 1,9 fois plus susceptibles de déclarer transgresser souvent les règles que les ouvrières et les employés 1,7 fois plus que les employées. À l'inverse, les différences liées au genre sont réduites parmi les cadres et les indépendant·es. Les hommes cadres sont ainsi 1,3 fois plus nombreux à déclarer transgresser fortement les règles de confinement que les femmes cadres, les indépendants 1,1 fois plus que les indépendantes (**tableau 4**). Le genre semble donc plus ou moins prédictif des pratiques transgressives selon les appartenances de classe et être un clivage majeur concernant les pratiques des classes populaires. Les différents modèles de masculinité présents dans l'espace social pourraient rendre compte de ce résultat. Les modèles de masculinité

<sup>4</sup> Une fois que l'on contrôle l'effet de l'âge, du sexe, du lieu d'habitation et de la PCS, le degré de confort du logement ne permet plus d'expliquer la propension à déclarer transgresser fortement les règles de confinement (les odd-ratios obtenus ne sont pas significatifs).

des classes populaires pourraient davantage valoriser les transgressions ouvertes et les prises de risque que ceux des classes supérieures. Les pratiques transgressives des hommes convergeraient avec celles des femmes au sein des classes supérieures tandis que celles-ci divergeraient au sein des classes populaires. Il ne s'agit cependant pas de dénier la pluralité des modèles de féminité en se penchant sur les modèles de masculinité mais seulement de suggérer que ceux-ci sont moins déterminants que la PCS pour rendre compte des pratiques transgressives des femmes. Effectivement, l'effet de la PCS sur l'intensité déclarée pratiques transgressives est deux fois plus élevé pour les hommes ( $V$  de Cramer = 0,084) que pour les femmes ( $V$  de Cramer = 0,048). Cela suggère que les pratiques transgressives masculines sont plus socialement différenciées que celles des femmes.

## LA « DOMESTICATION » DU CONFINEMENT PAR LES CLASSES DOMINANTES

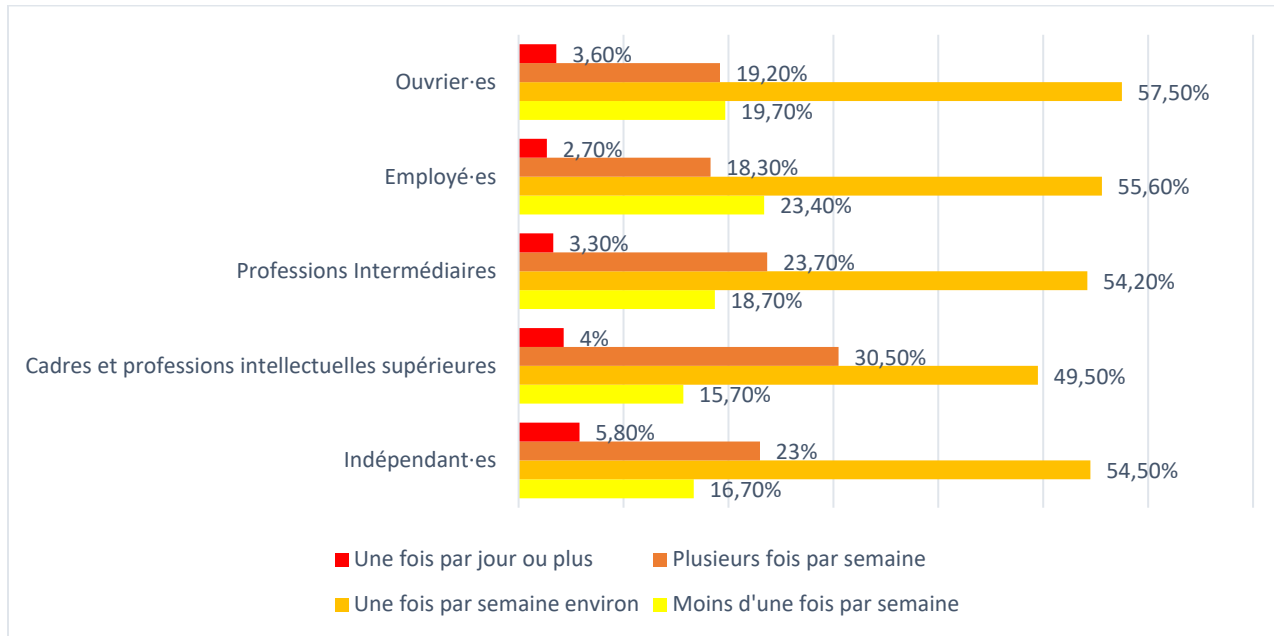
Si les classes supérieures se caractérisent par leur faible propension à déclarer transgresser fortement les règles sanitaires, elles ne suivent pas pour autant à la lettre les mesures sanitaires mises en place par l'État pour endiguer la diffusion du virus. Elles ont tendance à s'appropriier les règles sanitaires, à les contourner et à en exploiter les possibilités, quitte à trahir l'esprit même des mesures de confinement.

Les classes supérieures privilégient les pratiques de contournement des règles à la transgression, comme le suggère la plus forte fréquence à laquelle ses membres vont faire des courses en comparaison aux autres groupes sociaux. À ce titre, 30,5% des cadres déclarent qu'un·e de leurs corésident·es ou eux-mêmes se rendent plusieurs fois par semaine faire des courses, contre 19,2% des ouvrier·es et 18,3% des employé·es (**figure 1**)<sup>5</sup>. 35% des cadres sont allé·es faire des courses au minimum plusieurs par semaines, contre 22,8% des ouvrier·es et 21% des employé·es.

---

<sup>5</sup> L'effet de la PCS sur la probabilité de déclarer faire des courses plusieurs fois par semaines ou plus (plutôt que de déclarer faire ses courses une fois par semaine ou moins) persiste, et ce quels que soit le sexe, l'âge et du quartier d'habitation des individus (l'*odds ratio* cadres/ouvrier·es = 1,80,  $p < 0.01$ ).

Figure 1 : La fréquence des sorties pour faire les courses selon les PCS



Chi2 : 173,2 ;  $p < 0,001$  (très significatif) ; V de Cramer = 0,075.

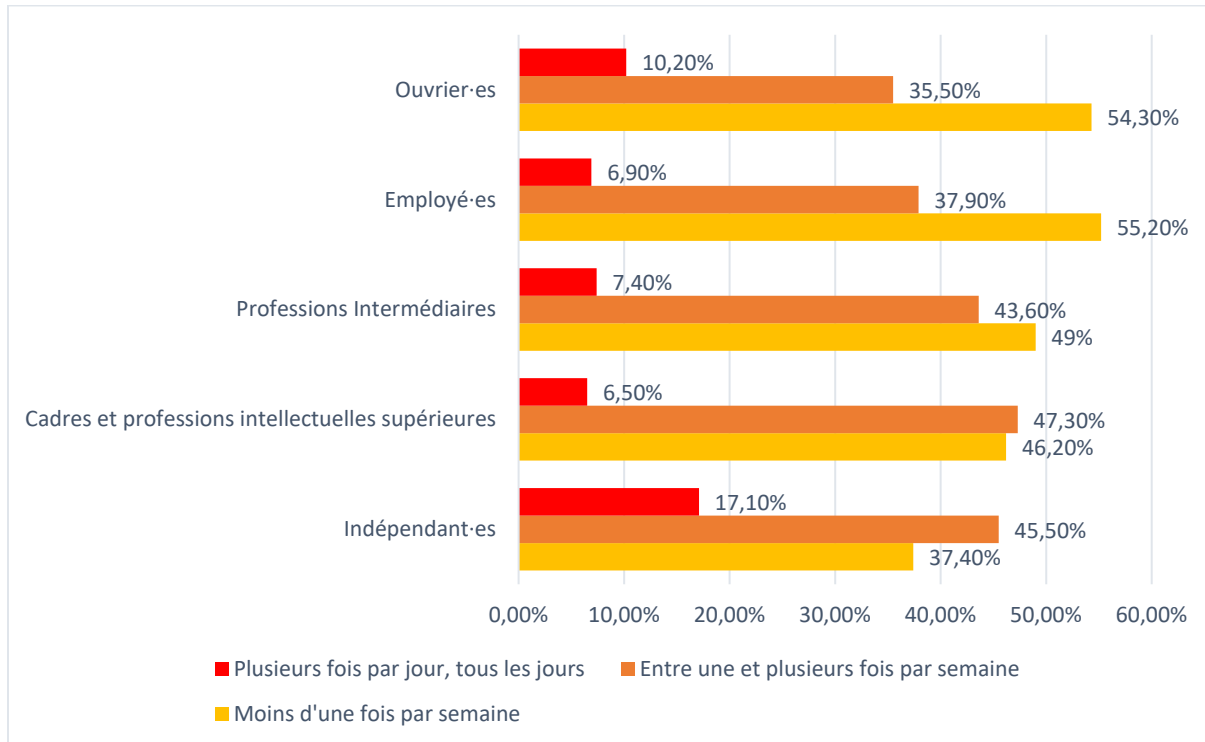
Ensemble des actif-ves âgé-es de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine au printemps 2020

Sources : Enquête VICO, avril-mai 2020

Lecture : 30,5% des cadres déclarent qu'un-e membre de leur ménage ou eux-mêmes se déplace(nt) plusieurs fois par semaine pour effectuer des achats.

De telles pratiques sont légales mais transgressent « l'esprit » du confinement, c'est-à-dire les fonctions qui lui sont assignées : limiter les déplacements dans l'espace public et le « brassage de populations ». Les classes supérieures semblent ainsi jouer sur la distinction entre « l'esprit » du confinement et les règles spécifiques qu'il implique. Elles se caractérisent généralement par leur double discours et leur conviction de pouvoir « transgresser la lettre de la règle, sans en trahir l'esprit » (Boltanski, 2009, p. 218). Dans le contexte du confinement, il semblerait au contraire qu'elles respectent seulement la lettre de la règle, tout en pensant ne pas en trahir l'esprit. Les classes supérieures « domestiquent » donc le confinement de la même façon qu'elles « domestiquent » l'impôt (Spire, 2012) : elles usent stratégiquement du droit. Autrement dit, elles usent des marges d'interprétation des règles et des frontières fines entre ce qui est illégal et ce qui est légal.

Figure 2 : La fréquence des sorties « récréatives » selon les PCS



Chi2 : 133,7 ; p < 0, 001 (très significatif) ; V de Cramer = 0,059

Ensemble des actif-ves âgé-es de 18 à 75 ans résidant en France métropolitaine au printemps 2020

Sources : Enquête VICO, avril-mai 2020

Lecture : 47,3% des cadres déclarent effectuer des sorties de loisir entre une et plusieurs fois par semaine

Si les cadres sont le groupe dont les membres déclarent le moins fréquemment sortir plusieurs fois par jour, conformément à la règle, ils et elles sont les plus susceptibles de déclarer sortir une fois par jour et plusieurs fois par semaine (47,3 % contre 35,5 % pour les ouvrier-es, **figure 2**). Cela suggère que les cadres tendent à maximiser leur nombre de sorties tout juste pour ne pas transgresser la règle du nombre maximal d'une sortie de loisir par jour. Ainsi, les cadres sont plus susceptibles de sortir au moins une fois par semaine que les ouvriers (53,8% contre 45,7%). Ces pratiques « d'optimisation de la règle » pourraient être l'indice d'un rapport au risque spécifique aux classes supérieures. Elles chercheraient plus que les fractions ouvrières des classes populaires à le minimiser. Les premières seraient plus réticentes à prendre des risques de sanction que les secondes. Cependant, nous ne pouvons pas écarter l'hypothèse d'un biais déclaratif. Les membres des classes supérieures chercheraient alors à se distinguer des illégalismes populaires jugés illégitimes et à mettre en scène leur supériorité morale (Bourdieu, 1979).

L'aversion au risque des classes supérieures se retrouve, de façon indirecte, dans la façon dont le lieu d'habitation affecte leur rapport aux mesures sanitaires prises par l'Etat. Si, d'une manière générale, les enquêté-es vivant hors agglomérations tendent à transgresser davantage les règles de confinement que celles et ceux qui vivent en ville, l'écart est bien plus saillant chez les cadres. Ainsi, alors que 25,3% des enquêtés vivant en habitat dispersé hors-agglomération revendiquent transgresser intensément les règles de confinement, celles et ceux qui résident dans des maisons en lotissement ou en quartiers pavillonnaires sont près de deux fois moins nombreux à l'indiquer, environ 11 %. Cette différence peut d'une part résulter de l'intensité différenciée des contrôles

policiers suivant les espaces géographiques. Il est raisonnable de supposer que les contrôles policiers étaient plus intenses dans les agglomérations urbaines que dans les zones d'habitat dispersés des espaces ruraux. Les transgressions y seraient ainsi plus risquées. Par ailleurs, les relations de voisinage propres aux quartiers pavillonnaires et aux lotissements sont susceptibles d'être vectrices de contrôle social. Il pourrait être plus difficile de transgresser les règles de confinement au vu et au su de tou·tes et particulièrement des voisin·es. Toutefois, les enquêté·es vivant hors agglomération déclarent avoir été plus contrôlé·es que les autres. Ce paradoxe pourrait en partie s'expliquer par leur tendance à sortir plus fréquemment que le reste de la population<sup>6</sup>, ce qui augmente leurs chances objectives de se faire contrôler par les forces de l'ordre.

Cependant, le quartier d'habitation est plus prédictif des pratiques transgressives pour les membres des classes supérieures que pour les autres groupes sociaux. Ainsi, les cadres vivant en habitat dispersé sont, en proportion, 2,8 fois plus nombreux/ses à déclarer transgresser fortement les règles que ceux vivant dans des pavillons urbains. Ce ratio est seulement égal à 1,4 et 1,8 concernant les employé·es et les ouvrier·es respectivement (**tableau 2**). Le lieu d'habitation semble donc jouer fortement sur les pratiques transgressives et affecter les différences et inégalités de classes soulignées précédemment. Pour le dire autrement, les classes populaires ne transgressent pas systématiquement plus les règles que les classes supérieures selon le lieu d'habitation concerné. De tels résultats concernant l'effet du lieu d'habitation sur les pratiques transgressives révèle des rapports au risque différents. Les membres des classes supérieures apparaissent moins enclin·es à prendre le risque de se faire contrôler ou éventuellement épier par leurs voisins que ne le sont les membres des classes moyennes (indépendantes) et populaires. Bien qu'ils le déclarent à des niveaux moindres que ceux des ouvrier·es et des indépendant·es, 26,2% des cadres vivant en habitat dispersé déclarent transgresser fortement les règles contre 14,6% des employé·es (**tableau 2**). Dans un tel contexte, les classes supérieures en viennent à être moins conformes aux règles que certaines franges des classes populaires.

\*\*\*

Les transgressions des règles du confinement prennent ainsi des formes différentes selon les appartenances de classe des individus. Alors que les indépendant·es et les ouvrier·es tendent à transgresser plus fortement et plus ouvertement les mesures sanitaires mises en place par l'Etat, les classes supérieures « domestiquent » les injonctions/obligations politiques à travers des pratiques de contournement plus implicites. Les illégalismes populaires des ouvrier·es et ceux des indépendant·es ne semblent pas être uniquement le produit de conditions de logement plus précaires ou du lieu d'habitation, ils semblent dépendre aussi et surtout des rapports socialement différenciés à l'État et aux règles. C'est également ce qui explique les différences infra-classes entre les femmes et les hommes, et les jeunes et plus âgé·es.

---

<sup>6</sup> Parmi les individus ne travaillant pas ou bien essentiellement à leur domicile, 16,8% des individus vivant hors agglomération déclarent sortir plusieurs fois par jour et ce tous les jours, contre 5,1% des individus vivant en ville dans des grands ensembles, dans des maisons de lotissement ou dans des quartiers pavillonnaires.

**Méthodologie.** Les données de cet article proviennent de la première vague de l'enquête Vico (projet « La vie en confinement », financé par l'Agence nationale française de la recherche (appel Flash Covid-19). Pour obtenir plus de détails sur le projet : <https://vico.hypotheses.org>.

Les pondérations n'ont pas été utilisées.

La première vague de l'enquête Vico a été réalisée par questionnaire entre le 15 avril et le 10 mai 2020. Elle visait à recueillir des informations sur la situation des Français.es vis-à-vis du logement et du travail avant et pendant le confinement, ainsi que sur leurs activités et les évolutions de leurs relations personnelles pendant le confinement. Le questionnaire de l'enquête a été administré en ligne à un échantillon final de 16 224 personnes âgées de 18 ans et plus résidant en France pendant le confinement. Des informations détaillées sur le déroulement de l'enquête et l'échantillon sont disponibles ici : <https://vico.hypotheses.org>.

Les citations reproduites dans ce dossier sont extraites des commentaires libres laissés par les répondant·es à la fin du questionnaire du printemps 2020.

**Pour citer les données :** Équipe Vico [auteurs] : Enquête « La vie en confinement – Vague 1 » (avril-mai 2020).

## BIBLIOGRAPHIE

- [1] AMOSSÉ, Thomas, & CHARDON Olivier, 2006. « Les travailleurs non qualifiés : une nouvelle classe sociale ? » *Économie et statistique*, 393(1), 203-229.
- [2] BOLTANSKI Luc, 2009, *De la critique. Précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard « NRF Essais »
- [3] BOURDIEU Pierre, 1979, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Éditions de Minuit
- [4] EPSTEIN Renaud, KIRSZBAUM Thomas, 15 avril 2020, « Épidémie virale et panique morale : les quartiers populaires au temps du Covid-19 », *Analyse Opinion Critique*
- [5] FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et Punir. Naissance de la prison*, Gallimard
- [6] INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ENQUÊTES ÉCONOMIQUES (INSEE), 2013, *Enquête Logement*
- [7] LE CHIEN Marie-Hélène & SIBLOT Yasmine, « 'Eux/Nous/Ils' ? Sociabilités et contacts sociaux en milieu populaire, *Sociologie*, 2019, n°1
- [8] MAZAUD Caroline, 2013, *L'artisanat français. Entre métier et entreprise.*, Presses Universitaires de Rennes
- [9] RUHLMANN Jean, 2001, *Ni bourgeois ni prolétaires. La défense des classes moyennes en France au XXe siècle*, Éditions du seuil.
- [10] SPIRE Alexis, 2011, « La domestication de l'impôt par les classes dominantes » *Actes de la recherche en sciences sociales* n°190, pp 58-71
- [11] SUTHERLAND, Edwin Hardin, *White Collar Crime*. New York: Dryden Press

**DÉFINITIONS**

**Illégalisme :** Notion développée par Michel Foucault qui renvoie aux pratiques délibérées de transgression et de contournement du droit. Les illégalismes prennent des formes distinctes selon les classes sociales.

**Rapports à l'État et aux règles :** Ensemble des représentations et des dispositions pratiques à l'égard des institutions et des règles étatiques.

**Classe sociale :** Notion qui se rapporte à l'existence de groupes ayant un accès inégal aux ressources socialement valorisées et dont les pratiques, les représentations et les valeurs sont différentes. Les classes populaires renvoient aux PCS des employé·es et des ouvrier·es, les classes moyennes salariées aux professions intermédiaires, et les indépendantes et indépendants aux agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprises. Les classes supérieures rassemblent quant à elles toutes les PCS des cadres et professions intellectuelles.

**Pour citer cette publication**